## GDS

AG. Le GCDS avance à nouveau son assemblée générale de près d'un mois : celle-ci s'est donc déroulée à Tulle le 26 Mai et a été l'occasion de faire un tour d'horizon de l'actualité sanitaire des diverses espèces avant d'aborder la thématique des « Enjeux et perspectives liées à la gestion des informations sur l'élevage » avec le DV Michel DUPRES, chargé de mission à Chambre d'Agriculture France.

# Assemblée Générale du GCDS

e GDS a retrouvé la salle d'Assemblée habituelle à la Chambre d'agriculture à Tulle avec près de 50 personnes qui ont assisté aux interventions malgré une météo au beau fixe qui laissait présager de nombreuses absences en ces périodes d'ensilage et enrubannage ou semis!

Une intervention de Michel Brousse en présence du DV Stéphane Torres de la DDETSPP, de plusieurs représentants des GDS voisins et de véterinaires praticiens. C'est avec plaisir que nous avons

C'est avec plaisir que nous avons constaté la venue en nombre d'éleveurs, de nos délégués communaux et cantonaux et administrateurs de section, de vétérinaires de Corrèze et de nombreux partenaires de l'élevage départemental (Civo/FECNA, Qualyse, Groupama, CER France, Altitude, ...)

Michel Brousse a présenté le déroulé de cette Assemblée générale après avoir remercié les présents et cité quelques excusés; il a évoqué la situation sanitaire globalement favorable du département mais indiqué que de nombreux défis restaient à relever notamment en termes de maladies vectorielles comme la besnoitiose. Il a rappelé aussi l'investissement constant des éleveurs dans le département pour la maîtrise du sanitaire rappelant notamment que le nombre d'éleveurs engagés dans le référentiel Paratuberculose avait même progressé malgré les allègements de prophylaxie. Il a enfin évoqué l'importance des engagements collectifs pour l'efficacité de la maîtrise sanitaire car l'investissement individuel est souvent décevant dès lors qu'on ne peut maîtriser la contagion de proximité ou liée aux introductions! Après avoir remercié deux de nos administrateurs sortants, il a ensuite soumis le PV de la précédente Assemblée, qui a été validé à l'unanimité. Il a remercié par ailleurs l'ensemble des salariés du GDS qui s'adaptent en permanence aux évolutions réglementaires pour proposer un accompagnement adapté aux éleveurs du département quelles que soient leurs productions. Régis Géraud a ensuite présenté les comptes de la structure avec un résultat consolidé de près de 65 000€ sur 2022 en raison de l'apurement des dettes pour le redressement du GRASL mais il précise néanmoins qu'il reste à reverser un certain nombre d'aides de Caisse Coup Dur aux



éleveurs en raison du retard comptable lié au départ en retraite de notre ancienne comptable. Il rappelle par ailleurs que ce bon résultat a permis de maintenir une aide à hauteur de 45 à 50% pour les engagés en Paratuberculose cette année encore et de maintenir les aides conséquentes affectées sur la BVD, les adhérents bénéficiant notamment de 50 % d'aide sur les analyses effectuées dans le cadre de la surveillance par boucle d'identification TST

. . . .

ainsi que sur les analyses effectuées dans le cadre des protocoles d'assainissement, d'une prise en charge à 100% du kit de prélèvement sur boucles TST et d'une aide à l'élimination des bovins reconnus IPI revalorisée à 225€ en 2022.

La Commissaire aux Comptes, Mme Naves pour le cabinet LVDS, a fait lecture de son rapport sans réserve particulière et le président a fait voter l'approbation des comptes ainsi que le quitus aux administrateurs à l'unanimité.

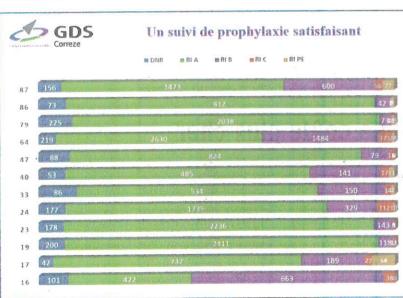
Un rapport technique mettant l'accent sur l'évolution des prophylaxies, et sur la situation toujours à surveiller en matière de Tuberculose en Nouvelle Aquitaine.

Après la présentation de quelques éléments statistiques récents sur les effectifs d'animaux de rente en Corrèze et sur la baisse du nombre d'exploitations d'environ un tiers en 15 ans, une présentation des résultats de prophylaxie a permis de confirmer la bonne situation sanitaire du département.

En Corrèze, l'immense majorité des cheptels ont fait l'objet de rapports d'inspections favorables suite à la prophylaxie; les quelques anomalies relevées sont essentiellement des non conformités administratives. Cependant, l'abandon des dépistages à l'introduction a fait l'objet de nombreux commentaires soulignant l'absurdité de cette évolution ainsi que l'expression de craintes fondées sur la réémergence ou l'introduction de pathologies absentes en Corrèze qui pourraient ruiner les efforts de plusieurs générations d'éleveurs pour améliorer le statut sanitaire de leurs troupeaux. En effet, au-delà des animaux introduits en cheptel d'engraissement qui ne font l'objet d'aucun contrôle, près de 9 animaux sur 10 sont introduits en cheptel d'élevage sans aucun contrôle en Corrèze!

La voie réglementaire semblant exclue pour maîtriser ces dérives, seules des mesures incitatives paraissent de nature à réinstaurer ces bonnes habitudes avec en perspective une sollicitation conjointe par les vétérinaires et le GDS des collectivités territoriales pour accompagner ces changements de pratique.

L'évolution des prophylaxies avec l'allègement des dépistages en IBR imposés par la LSA a fait l'objet d'échanges pour expliquer l'accompagnement mis



en place par le GDS pour minimiser l'impact de ces changements tant sur l'organisation des éleveurs que sur la rémunération des vétérinaires dans l'optique du maintien du maillage vétérinaire.

Ainsi, l'organisation choisie en Corrèze a permis une baisse du nombre de prélèvements à l'échelon du département de l'ordre de 25% au lieu de 50% avec l'application exclusive de la LSA. Cependant, force est de constater une organisation plus complexe des prophylaxies avec des surcoûts pour le GDS et une anticipation nécessaire pour tous (Envoi des listes par le GDS à l'éleveur au moins 15 jours avant la date anniversaire de prophylaxie, prophylaxies de plus en plus à la carte selon le statut sanitaire de chaque élevage, animaux non prélevés dont les sérums ne sont pas disponibles pour des reprises...). Une revalorisation tarifaire des actes avait donc été adoptée lors de la dernière Commission Bipartite:

- Tarif prise de sang 2021-2022 : 3,02
- 2022-2023 : 3,21 Tarif visite
- 2021-2022 : 29,94
- 2022-2023 : 31,74 (+31,74/ quart d'heure si rythme<40 bovins de l'heure)

Cependant, il a été rappelé que la prophylaxie n'avait pas vocation à payer le maillage sanitaire et l'astreinte des vétérinaires, et que le revenu des éleveurs ne leur permet pas de rémunérer aujourd'hui ces missions.

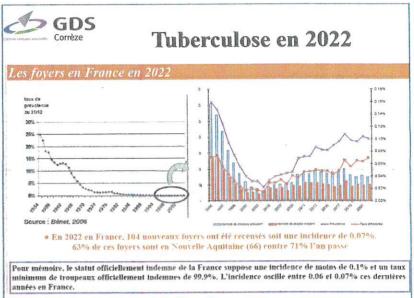
Une quote-part conséquente de la responsabilité du maintien du maillage pour toutes les espèces qui relève aujourd'hui de la Santé Publique (écologie, prescription, one Health,

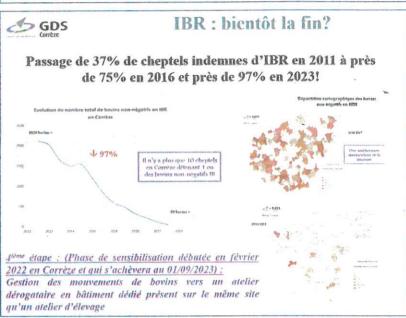
+ t r

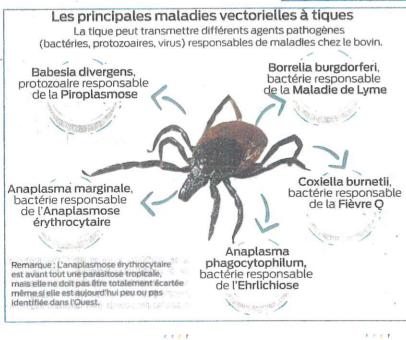
compétence, intervention d'urgence, BEA.) doit être financée par l'Etat, les collectivités compétentes et/ou les filières de transformation sur la base d'unités de valeur d'élevage à définir ; le ministre de l'Agriculture en Décembre 2022 s'est engagé à initier les travaux législatifs sur une rémunération de la veille sanitaire des vétérinaires ruraux dès janvier 2023 et quatre réunions de concertation des partenaires ont eu lieu à Maisons-Alfort, Nantes, Toulouse et Lyon en avril et mai. Nous attendons à ce jour les conclusions du Ministère sur ces échanges qui semblent avoir laissé les participants sur leur faim.

Enfin, la présentation est revenue sur la situation régionale et nationale en termes de Tuberculose bovine.

La Nouvelle-Aquitaine compte encore près de 2/3 des foyers nationaux avec 66 foyers en 2022 bien que la Corrèze soit épargnée. La survenue d'un foyer à la frontière même du département sur la commune de Villac en Dordogne a impacté des éleveurs corréziens qui vont devoir faire surveiller leur troupeau en intradermo comparative pendant 5 ans ce qui reste une lourde tâche. A noter par ailleurs que près de 40 foyers ont déjà été déclarés en Nouvelle Aquitaine sur le 1er trimestre 2023 dont 1/5ème en récidive. La revalorisation récente par le Ministère du prix des animaux abattus à visée diagnostique de 500 à 600€ selon les catégories a été citée comme une amélioration pertinente enfin accordée en 2023 après 2 ans de négociation pour préserver le dispositif de surveillance.







Enfin, la Directrice a interrogé le DV Stéphane Torres sur l'impact de l'arrêt de commercialisation de la brucelline sur les élevages confrontés à des suspicions en Brucellose qui peuvent être bloqués plusieurs mois en attente de recontrôle à répétition de leurs animaux réagissant. La possibilité de solliciter plus précocement l'expertise du laboratoire de référence afin de débloquer ces cheptels a été évoquée. Cependant, la problématique de la non prise en charge de l'abattage diagnostique hors du contexte prévu par la Police sanitaire reste

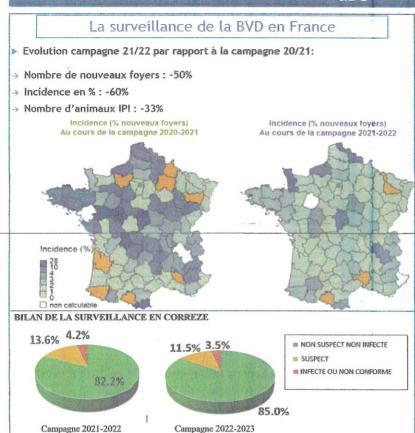
Une efficacité des mesures d'accompagnement de la lutte et de l'éradication de l'IBR et de la BVD qui ont forcé l'admiration de plusieurs

#### intervenants

Les derniers résultats obtenus en matière de lutte contre l'IBR ont été soulignés et discutés : avec seulement 10 cheptels en Corrèze ayant encore des animaux non négatifs en IBR, on ne peut que féliciter l'ensemble des partenaires du chemin parcouru en 20 ans ! C'est d'autant plus satisfaisant que les derniers foyers sont souvent les plus complexes à gérer et qu'il reste un vrai enjeu à maîtriser avec la gestion des introductions!

Clément Galzin a présenté le bilan des campagnes écoulées en BVD à l'échelon national et local. Il s'est félicité de la faible séroprévalence observée en Corrèze qui avec plus de 82% des cheptels non exposés à cette maladie à l'issue de la campagne 2021-2022 et 85% à l'issue de la campagne

#### GDS



1 1 1 1

2022-2023 démontre la pertinence du choix d'un dépistage sérologique qui permet de faire de réelles économies afin de les réinjecter en appui aux éleveurs confrontés à la maladie et qui doivent mettre en œuvre un dépistage par boucle auriculaire.

L'évolution favorable de la proportion de cheptels à statut favorable (+3 points) et la faible proportion d'IPI détectés en Corrèze nous confortent dans les choix techniques retenus malgré l'aspect très chronophage de l'accompagnement des éleveurs dans l'explication des démarches.

Clément Galzin a conclu sur la nécessité de l'élimination rapide des IPI pour limiter la circulation virale et permettre une éradication rapide du BVD sur notre territoire, tout en alertant sur l'impact de la baisse de la surveillance des animaux introduits, expliquant que plus de 9 animaux sur 10 rentrent sans aucune analyse sur le cheptel acheteur actuellement en Corrèze!

1 1 2 1

Un point a été fait ensuite sur les maladies vectorielles et notamment sur l'Ehrlichiose qui reste de loin la première cause d'avortements répétés en Corrèze, les évolutions climatiques laissant présager potentiellement l'arrivée d'autres pathogènes vectorisés comme le virus de la Maladie Hémorragique des Cervidés (EHD).

Enfin, la situation particulièrement inquiétante de la filière avicole du Sud-Ouest vis-à-vis de l'Influenza aviaire a été évoquée avec la réémergence soudaine et inattendue de près de 75 foyers impactant lourdement les départements du Gers, des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Les attentes des éleveurs pour la mise en place d'une vaccination en urgence conditionnant la survie de cette production ont été rappelées.

L'assemblée Générale s'est conclue sur l'intervention du DV Michel Duprès sur les Enjeux et perspectives liées à la gestion des informations sur l'élevage et les conséquences pratiques pour les éleveurs et leurs partenaires. De nombreuses discussions ont suivi entre les participants qui se sont inquiétés des conséquences à moyen et long termes de ces évolutions et du financement

de ce remaniement conséquent des bases de données de tout l'élevage. Si certains points ont été jugés comme très pertinents comme la connexion des différentes bases entre elles afin d'éviter aux éleveurs de répéter de nombreuses fois les mêmes éléments auprès des diverses administrations et partenaires, d'autres évolutions ont été jugées plus nébuleuses ou problématiques. Le laboratoire Qualyse a ainsi évoqué l'impact de certaines avancées sur son fonctionnement quotidien et notamment sur l'automatisation en cours de la traçabilité des prélèvements que ces évolutions pourraient perturber grandement, les laboratoires n'avant pas été associés dans le processus décisionnaire.

C'est autour de ces échanges nourris que le Président a conclu cette assemblée en remerciant les participants.

> GDS19, DV Christelle Roy

### **EN BREF**

Grippe aviaire

Une situation toujours préoccupante dans le Sud-Ouest

Dans un communiqué du 26 mai, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a indiqué que la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) restait « préoccupante, avec 75 foyers confirmés en élevage depuis le 4 mai. Parmi ces foyers, 7 élevages avaient déjà été contaminés cet hiver. Le Gers est à ce jour le département le plus touché suivi des la des et des Pyrénées-Atlantiques ». Assurant que les services de l'Etat étaient mobilisés et son engagement au côté des filières avicoles, le ministre a outre confirmé la « réelle efficacité » du vaccin actuellement testé sur les canards mulards. « Il s'agit d'une étape du processus qui permettra de déterminer le ou les vaccins qui seront retenus in fine ».

À l'issue de la 90e assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), une résolution appelle à ce que la vaccination n'ait pas de conséquences négatives sur le commerce international

#### Grippe aviaire - suite Débuts prometteurs pour le vaccin

Deux vaccins expérimentés en France contre la grippe aviaire se sont avérés « très efficaces », a indiqué l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) à l'AFP le 25 mai. Ces vaccins fabriqués par les laboratoires Boehringer Ingelheim et Ceva Santé Animale, ont été testés sur des canards mulards depuis quelques mols en deux phases : une première phase en condition terrain et une deuxième dans les animaleries confinées du laboratoire national de référence appartenant à l'Anses. Les « résultats favorables apportent des garanties suffisantes pour lancer une campagne de vaccination dès l'automne 2023 », indique le ministère de l'Agriculture sur son site internet. D'autres expérimentations sont menées chez nos volsins européens en particulier les poulets aux Pays-Bas et les oies en Bulgarie.

#### Influenza

«Pas sérieux» de vacciner cet été, répond Fesneau aux chambres du Sud-Ouest

La campagne de vaccination contre l'influenza aviaire ne démarrera pas cet été, mais bien cet automne comme annoncé depuis plusieurs semaines, a déclaré le 5 juin le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau lors d'un déplacement en Gironde. «Je le répète, en octobre nous

serons en capacité de vacciner», a déclaré M. Fesneau devant la presse, en marge d'une rencontre avec des représentants du vignoble bordelais à Salleboeuf, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Bordeaux. Fin mai. les chambres d'agriculture de quatre départements du Sud-Quest ainsi que les interprofessions du foie gras et volailles maigres de la région avaient réclamé «un déploiement» du vaccin «au coeur de l'été» pour assurer la «survie» des élevages locaux de canards et de volailles. «J'entends parfaitement la désespérance. Si on peut gagner un peu de temps on le fera, mais dire aujourd'hui, comme auparavant pour le vaccin contre la Covid-19, qu'on peut raccourcir les calendriers, ce n'est pas sérieux», a expliqué M. Fesneau, listant les processus de validation, de fabrication, de déploiement et de stockage du vaccin, à mettre en place avant de lancer la campagne «en bon ordre».



1 1 1 1

Emploi agricole

1 1 1 1

Difficulté de plus en plus répandue à recruter des CDD (sondage)

Dans son enquête annuelle sur l'emploi agricole réalisée pour la FNSEA, l'Ifop constate que la part des exploitants-employeurs déclarant des difficultés à recruter des salariés en contrat à durée déterminée (CDD) a quasiment doublé depuis 2013, passant de 16% à 31% en 2023. La dernière statistique, dont Agra Presse s'est procuré une copie, a été réalisée du 23 septembre au 3 novembre 2022, auprès de 2574 agriculteurs en face à face. Parmi eux, 29% emploient des salariés en CDD, et 9% ont éprouvent des difficultés à les recruter. Parmi les raisons invoquées, le «manque de candidats» arrive en tête (74%), devant les «conditions de travail» (16%), le «manque de compétences techniques» (6%), la «rémunération» (3%). En 2016, le motif du «manque de candidats» n'était avancé que par 47% des employeurs. Entre 2010 et 2020, le nombre de salariés saisonniers ou occasionnels a baissé de 4,1%, tandis que le nombre de salariés permanents (non familiaux) augmentait (+8,2%), d'après le dernier recensement décennal.